

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**  
**Délibération n° DB 2026-042**

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 26

Membres présents : 23

Membres votants : 23

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

**Présents :** Mesdames Séverine LALLEMENT, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Anne LESCUYER, Anne SEMBENI et Messieurs Jean-Pol ARNOULT, Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Jean de POUILLY, Elie DORIDO, Benjamin GROFF, Robert HAAS, Johan HABERT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Jean-François LE GALL, Yves LEROY, Gérald LORFEUVRE, Désiré NANJI, Pierre PORTRON, René SALEZ et Charles VAN DEN BERGH,

**Secrétaire de séance :** M. Roland CANIVENQ.

---

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TRES  
PETITES ENTREPRISES A LA SARL PIZZAÏA**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment « Actions de développement économique »,

Vu la délibération n°DC2021/143 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets des TPE,

Vu la délibération n°DC2024/085 du Conseil communautaire du 3 octobre 2024 approuvant la nouvelle convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans le champ des aides aux entreprises,

Vu la délibération n°DC2026/038 du Conseil communautaire du 16 avril 2026 déléguant au Bureau communautaire l'examen et l'attribution des demandes de subvention au titre des dispositifs communautaires en matière de développement économique,

Considérant la volonté d'accompagner financièrement les investissements structurants liés aux petits projets de création/développement/reprise d'entreprise ne pouvant pas être financés par le biais d'autres aides publiques,

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Anne LESCUYER) :

➤ d'ATTRIBUER la subvention suivante :

| Dossier n° | Raison sociale de l'entreprise | Nom du gérant | Activité                                 | Commune concernée | Nature des investissements présentés                                                                                | Montant Investissement éligible HT | Subvention Potentielle 30% |
|------------|--------------------------------|---------------|------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 28         | SARL PIZZAÏA                   | ZAÏA Benoît   | Restauration rapide (pizzeria ambulante) | BALLAY            | Acquisition des éléments corporels du fonds de commerce (hors camion) et équipement d'un laboratoire de préparation | 14 770.04€                         | 4 431€                     |

➤ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Le secrétaire de séance,

Roland CANIVENQ

Le Président,

Pierre LAURENT CHAUVET

